



CABINET DU PRESIDENT

=====

PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS

=====

COMMISSION DE CONTROLE  
DES MARCHES PUBLICS

=====

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 030/CCMP/05-2023-

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi cinq mai à dix heures, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Deux (02) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de dossier de demande de renseignement de prix (DRP) relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau pour le Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON).

Après examen dudit dossier, la CCMP note la bonne exploitation du dossier type de demande de renseignement de prix préparé à l'intention des autorités contractantes pour la passation de marchés de fournitures et services connexes par demande de renseignement de prix ouvert ou restreint pour les acquisitions faites par les administrations centrales et déconcentrées de l'Etat, les institutions de la République, les établissements publics, les collectivités locales et leurs établissements publics, organismes, agences et offices et dont le montant est supérieur à dix millions (10 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises et inférieur à quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises, version de septembre 2020.

Toutefois, le prix de vente du dossier mentionné en lettre au point 2 de l'avis de demande de renseignement de prix, devra être corrigé à **vingt-cinq mille** (25 000) francs CFA au lieu de ~~vingt-cinq~~.

**Sous réserve de la prise en compte de cette observation, la CCMP donne son avis de non objection pour la poursuite du processus.**

Le rapport d'évaluation des offres y afférent qui doit parvenir à la CCMP, pour avis, devra être accompagné de la version finale du dossier de demande de renseignement de prix (DDRP), ainsi que des originaux des offres techniques et financières de tous les soumissionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures quinze minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Le Rapporteur,

  


M. YOVO Kwassi

Le Président,

  


M. BOROZE Tchamye Tchaar



## CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE  
DES MARCHES PUBLICS

### Rapport de contrôle de dossier de DAO (marché de travaux, fournitures & services)

Référence et objet du dossier : **BEN° 232/UL/CP/PRMP/05-2023 du 02-05-2023 relatif au projet de BPP**

**relatif à l'acquisition de molécules de bureau pour le CERVDA-DOUNEDON.**

Critères	Commentaires
Vérifications préliminaires (inscription dans le PPM, respect du délai de saisine...)	- Inscrit au PPM - Respect du délai
AOO	- Conforme
IC	- Conforme
DPAO	- Conforme
Formulaires de soumission	- Conforme
Bordereau des quantités	- Conforme
Cadres de bordereaux des prix	- "
Cadres de devis quantitatif et estimatif	- Conforme
Prescriptions Techniques/Spécifications Techniques	- Conforme
CCAG	- Conforme
CCAP	- Conforme
Formulaires de marché	- Conforme

Avis	Favorable/Défavorable
Nom et prénom(s) des membres présents	Signatures
M. BOROZE Tchamyé (MC)	
YOVO Kwassi	